

Contrat de filière - Événementiel et tourisme d'affaires

Septembre 2025

Introduction

L'accueil des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 a confirmé la capacité de la France à organiser des événements de dimension mondiale et a mis en lumière le rôle stratégique de l'événementiel professionnel – **salons, congrès, événements d'entreprises, festivals, foires** – pour l'attractivité internationale, **le dynamisme territorial et le lien social**. Chaque année, **1 200 salons et foires, 2 300 congrès et 380 000 événements d'entreprises rassemblent près de 230 000 exposants et 77 millions de participants, générant environ 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires et près de 20 milliards d'euros de retombées touristiques**. Conscients de ce potentiel économique et social, l'État, UNIMEV, les professionnels et les représentants d'élus territoriaux ont signé le 24 juillet 2025 **un nouveau contrat de filière pour les cinq prochaines années**, fixant les priorités en matière de gouvernance, transitions numérique et écologique, attractivité des métiers, innovation et rayonnement international. Ce contrat constitue un **outil stratégique majeur pour la filière**, offrant un **cadre structurant et mobilisateur** qui permettra de renforcer sa compétitivité et son impact, tout **en capitalisant sur l'énergie et l'expertise des acteurs**, même sans financement direct de l'État.

Structurer une filière unie, visible et stratégique

Le premier axe du contrat de filière vise à doter l'événementiel **de données solides et régulières pour mieux mesurer son activité, ses retombées et sa contribution économique**. Le suivi statistique inclut **un baromètre UNIMEV** (avec Toluna Harris Interactive) sur salons, congrès, foires et événements sportifs, ainsi qu'une étude triennale avec la Banque de France sur le chiffre d'affaires, l'emploi et les investissements des entreprises de la filière. Les conventions bureaux des grandes destinations **centraliseront les données des congrès internationaux et événements d'entreprises** pour permettre des **comparaisons internationales**. Le second volet concerne la **mesure des retombées économiques** : **des études régulières** (tous les 3 à 7 ans) actualiseront les impacts socio-économiques et touristiques des salons, foires et congrès via l'outil **CLEO IMPACT**. Des travaux spécifiques structureront la collecte de données sur les événements d'entreprises et relanceront l'analyse des flux d'affaires générés, notamment à l'export. Une étude comparative internationale **évaluera les dispositifs de promotion mis en place par les pays concurrents** afin d'identifier **des leviers pour renforcer l'attractivité française**. Enfin, les études sur les clientèles intégreront désormais une analyse fine des motivations des touristes professionnels, pour mieux évaluer l'impact sur le tourisme d'affaires.

Accompagner le management responsable et la transition écologique des acteurs de la filière

Ce second axe vise à positionner la transition écologique comme **un levier central de transformation et de compétitivité pour la filière**, en lien avec les grands enjeux socio-économiques qu'elle adresse. Il s'articule autour de deux priorités principales : d'une part, **soutenir les démarches responsables** et la décarbonation, en **promouvant les normes et labels**, en développant des outils de mesure de l'empreinte carbone des événements et **en accompagnant les entreprises dans la réduction de leurs émissions** ; d'autre part, **évaluer les besoins d'investissement liés aux équipements événementiels**, souvent propriété des collectivités, et **accompagner leur modernisation ainsi que leur transition écologique**.

Capitaliser sur les grands événements pour renforcer l'attractivité de la France

Le troisième axe vise à structurer et **valoriser les grands événements professionnels et sportifs** en France en créant un comité de pilotage mixte (État, collectivités, professionnels) chargé de prioriser ceux à fort enjeu stratégique. Ce comité établira une méthodologie de sélection basée sur l'importance de l'événement, son ancrage territorial et son **engagement durable**. Parallèlement, l'État facilitera son soutien institutionnel (lettres officielles, réseau diplomatique, présence de personnalités) et pérennisera des programmes d'invitations pour **attirer acheteurs et influenceurs étrangers**, renforçant ainsi l'attractivité internationale. L'axe prévoit aussi d'améliorer la facilitation des visas pour les participants internationaux via une expérimentation, tout en développant un guide des bonnes pratiques locales pour

optimiser l'accueil, la gestion des flux, la sécurité et l'intégration du patrimoine local. Enfin, en Île-de-France, un « pass événementiel » couplant accès aux événements et services touristiques est envisagé pour offrir **une expérience fluide et complète aux visiteurs**. Ainsi, cet axe ambitionne d'établir un **nouveau standard d'excellence** pour l'expérience visiteur, renforçant la place de la France comme destination phare de l'événementiel mondial.

Accélérer l'innovation dans la chaîne de valeur de l'événementiel

Le quatrième axe du contrat de filière vise à **améliorer l'expérience des participants** en intégrant davantage d'innovation tout au long de la chaîne de valeur de l'événementiel et de l'hospitalité. Une priorité est donnée au **numérique** : un guide de bonnes pratiques sera publié tous les trois ans **pour aider les acteurs à digitaliser le parcours visiteur**, tandis que les outils développés à l'occasion des Jeux Olympiques de Paris 2024 – comme l'application MyParisJeTaime – seront mis gratuitement à disposition des territoires pour valoriser leur offre touristique et événementielle. Le partage de données entre secteurs (transport, hôtellerie, tourisme, événementiel) constitue également **un levier majeur, avec des expérimentations** telles que le projet européen DEPLOYTOUR, déjà testé en Île-de-France, qui visent à **renforcer l'interopérabilité des services** et à améliorer la qualité du séjour des participants. Enfin, cet axe engage une dynamique active de soutien à l'innovation dans toute la filière : accompagnement de porteurs de solutions, mise en avant des technologies émergentes, organisation de prix, de démonstrateurs ou encore de temps forts (salons, forums, webinaires). Ces initiatives s'appuieront sur des structures existantes comme France Tourisme Tech, l'Innovatoire d'UNIMEV ou le programme européen BEfuture. L'ambition est ainsi de faire de l'événementiel français **un laboratoire d'innovation ouverte**, garantissant une expérience enrichie pour les participants et une compétitivité renforcée pour les territoires.

Renforcer le rayonnement international de la France par l'événementiel

Le 5^{ème} vise à faire de l'événementiel un **véritable levier de rayonnement international, d'attractivité et de cohésion territoriale, à travers une politique publique sectorielle renforcée**. Il entend d'abord inscrire les grands événements professionnels internationaux dans une **logique de diplomatie économique**. Pour cela, un dispositif pilote est expérimenté afin d'accompagner stratégiquement les organisateurs de congrès internationaux tournants à fort impact. Ce soutien **prend la forme d'une démarche d'héritage concertée entre territoires d'accueil et associations organisatrices**, offrant une véritable valeur ajoutée dans un contexte concurrentiel international. L'expérimentation menée par Atout France et plusieurs acteurs franciliens (Choose Paris Region, Paris je t'aime) pour un congrès prévu en 2029 sert de modèle pour élaborer un dispositif répliquable dès 2026. En parallèle, cet axe met l'accent sur le **renforcement de la sécurité des événements** via une coopération plus étroite entre acteurs publics et privés. Une convention expérimentale sera mise en place entre la Préfecture de police et la filière événementielle pour définir un cadre commun de sécurité, d'abord à l'échelle parisienne, avec un objectif de diffusion élargie au secteur du tourisme d'affaires. Ces deux volets visent à **consolider l'image de la France comme pays d'accueil de référence pour les grands événements internationaux**, tout en intégrant des enjeux stratégiques d'influence, d'héritage territorial et de sûreté.

Conclusion : consacrer l'événementiel comme une 7^{ème} filière de la « French Touch »

La conclusion du contrat de filière plaide **pour faire de l'événementiel professionnel le 7^{ème} pilier de la « French Touch »**, aux côtés des six filières culturelles et créatives déjà reconnues. La filière a démontré son rôle central lors des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, en concevant et organisant des **événements à forte valeur culturelle, sociale et économique**. Les professionnels de l'événementiel créent des expériences mémorables, souvent en synergie avec l'architecture, la gastronomie, le patrimoine ou les arts. Consacrer l'événementiel comme filière d'excellence permettrait **de valoriser son poids stratégique**, de renforcer son ancrage institutionnel et de préparer son intégration dans un futur Comité stratégique « Tourisme, Sport et Événementiel », affirmant ainsi son **rôle créatif et essentiel au rayonnement de la France**.